

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 janvier 2026

L'An deux mille vingt six,
le 09 janvier à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 05 janvier 2026 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Sur 11 membres, 11 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.
Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est approuvé. 11 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

Acquisition de parcelles:

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition des parcelles C111, C112, C113, E247, au prix de 8 000 €

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
3 (Patrick ARNOUX, Jean-Claude MOREL, Hervé VERNET)	2 (Armelle BESSE, Roland PEPIN)	6 (Damien MONTAVI, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE)

Choix d'un prestataire pour la gestion du snack-bar-restaurant « Les Fauvettes » :

Le Conseil Municipal décide de donner dans les conditions de droit privé en location-gérance à Monsieur David Guillemot ou à la société que ce dernier va créer pour l'occasion, le fonds de commerce de snack-bar-restaurant connu sous l'enseigne « Les Fauvettes », à compter du 1er mars 2026, pour une durée de un an renouvelable, moyennant un loyer mensuel de 400 € hors taxes avec le premier mois gratuit. La caution demandée est de 4 000 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	1 (Yannick THIERCY)

Désignation d'un représentant de la section de Champagnac :

Le Conseil Municipal décide de désigner le Maire pour représenter la section de Champagnac et ses habitants dans le cadre du document d'arpentage établi par SOGEXFO géomètres-experts associés autour de la propriété Pourcher à Champagnac.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Participation aux frais de scolarisation à Saugues pour l'école La Présentation :

le Conseil Municipal valide la participation demandée par la commune de Saugues pour la scolarisation des élèves en primaire et maternelle, et décide de verser un complément par élève pour l'école privée afin que le même montant soit donné pour les élèves de l'école publique et les élèves de l'école privée.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Patrick ARNOUX, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	2 (Armelle BESSE, Christian PLANQUE)

Demande de subvention pour la fédération de pêche :

Le Conseil Municipal décide de d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention établie avec la fédération départementale de pêche pour 3 ans et de prévoir le versement de 600 € la première année puis 333 € par an jusqu'en 2028. Cette convention prévoit plusieurs lâchés de brochets et de perches dans la retenue sur l'Ance-du-Sud

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	2 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE)

Paiement des dépenses en investissement avant le vote du budget 2026 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, avant le vote du budget 2026.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0

Location d'un chalet pour plusieurs mois:

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat pour la location du chalet n°5 avec Monsieur Frédéric DUMAS de mi-septembre 2026 à mi-décembre 2026, soit 3 mois. Cette période pourrait être rallongée en fonction de la météo. Le montant de cette location mensuelle est de 290€ / mois et le prix du Kwh à 0,25 € pour la consommation électrique.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
11	0	0